

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V.71 Vœu relatif à l'attribution d'un lieu associatif pour la communauté des Ouïghours à Paris

Le Conseil de Paris,

- Considérant que Paris accueille une partie de la diaspora du peuple Ouïghour, qui s'élève à 10.000 personnes en Europe
- Considérant que l' « Institut Ouïghour d'Europe » a demandé à la Ville de Paris un local associatif ;
- Considérant que trois adjointes et adjoints de la Maire de Paris, Arnaud Ngatcha, Anouch Toranian et Jean-Luc Romero-Michel, ont depuis juillet 2020, été en lien avec l'Institut Ouïghour d'Europe pour les accompagner dans leur demande de local et ont manifesté leur soutien aux activités de cette structure ;
- Considérant le travail effectué par cette association dirigée par le Dr. Dilnur RAYHAN pour étudier et faire connaître la culture et la langue ouïghoures en Europe et pour les transmettre à la seconde génération qui en perd l'usage;
- Considérant que le projet scientifique de l'équipe de cet Institut est de collecter et de répertorier un fonds visant à préserver le patrimoine immatériel et matériel du peuple Ouïghour et de le valoriser ;
- Considérant que l'Institut Ouïghour d'Europe est la seule structure à éditer une revue (bilingue) concernant la culture Ouïghour en Europe ;

- Considérant que le projet associatif de l'Institut comprend l'ouverture de ses activités aux Parisiennes et aux Parisiens pour qu'ils découvrent la langue, les arts, la cuisine des Ouïghours dans un cadre convivial ;
- Considérant que l'Institut Ouïghour d'Europe prévoit également l'accueil de femmes de différents pays mais ayant la culture Ouïghour en partage, afin de les informer de leurs droits et de leur dispenser des cours de français ;
- Considérant que la Ville de Paris estime que les diasporas qui y résident, participent à son dynamisme culturel, économique et intellectuel ;
- Considérant que la Ville de Paris accompagne régulièrement des associations animées par des membres de diasporas dans leurs actions culturelles et sociales ;
- Considérant que les membres du Conseil de Paris sont préoccupés par la situation des Ouïghours dans leur région d'origine ;
- Considérant que des reportages de média reconnus et de rapports d'ONG alertent sur le traitement des Ouïghours au regard des droits humains et que la Ville de Paris dénonce toute privation de droits à un individu et à une communauté,
- Considérant que la Ville de Paris est attachée à ce que toute personne puisse revendiquer de ses droits culturels ;
- Considérant que la communauté ouïghoure à Paris doit pouvoir bénéficier d'un espace lui permettant de se réunir,

Sur proposition de L'Exécutif,

Émet le vœu que :

Qu'un local associatif parisien soit attribué à l'Institut Ouïghours d'Europe en soutien à une association qui valorise et défend la culture et l'identité de la communauté Ouïghoure.